

# UN QUÉBEC AMBITIEUX

CAHIER DES  
PROPOSITIONS

CONGRÈS  
NATIONAL 2016



# Table des matières

Mot de la présidente de la commission politique	3
<b>NATIONALISME</b>	
Mise en contexte par le député Benoit Charette	4
Propositions 1 à 21	5-24
<b>ÉDUCATION</b>	
Mise en contexte par le député Jean-François Roberge	25
<b>La réussite pour tous!</b>	
Propositions 1 à 9	26-34
<b>Milieus de vie : de meilleures conditions d'apprentissage pour tous!</b>	
Propositions 10 à 18	35-43
<b>Des conditions gagnantes : profession enseignante et enseignement supérieur</b>	
Propositions 19 à 26	44-51

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION POLITIQUE

---

Le congrès de novembre 2016 marque l'aboutissement d'un processus de consultation démocratique auprès de vous, nos membres, sur deux thèmes chers à la Coalition Avenir Québec : le nationalisme et l'éducation.

Depuis le dernier congrès de 2015, vous avez été nombreux à nous acheminer des propositions. Vous en avez des idées... et des excellentes! Nous vous avons entendus, nous vous avons écoutés.

D'emblée, ce cahier des propositions constitue le reflet de vos suggestions et représente la vitalité démocratique militante à la CAQ.

Pour le volet sur le nationalisme, les propositions émanent principalement de la déclaration du chef du parti, François Legault, présentée lors du conseil général de la CAQ tenu le 8 novembre 2015. Cette déclaration marquait le point de départ d'une grande consultation des membres animée par vos présidents de tables régionales tenue au printemps 2016. Lors de cette consultation, vous avez été très actifs! Plusieurs propositions ont été amendées et vous en avez proposé de nouvelles très pertinentes.

Les propositions du volet éducation proviennent majoritairement de vous, les membres! Vous avez été nombreux à nous soumettre des idées, des suggestions, soit par le biais de l'onglet « Partagez vos idées » du site de la CAQ, soit lors de la consultation tenue par les présidents des tables régionales et des CAL (comité d'action local). Qui plus est, monsieur Jean-François Roberge, député porte-parole en éducation, et des membres de la commission politique ont contribué à bonifier les propositions.

Nous sommes fiers de vous présenter votre cahier des propositions sur le nationalisme et sur l'éducation! Le congrès de 2016 vous permettra d'échanger sur celles-ci et surtout de décider de l'orientation future du parti sur deux thèmes fort importants. Aux noms de tous les membres de la commission politique, nous vous souhaitons des discussions enrichissantes!

**Claire IsaBelle**  
Présidente de la commission politique

# NATIONALISME

---

Mise en contexte de Benoit Charette, député porte-parole en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, de la réforme des institutions démocratiques, des relations internationales et de la francophonie

La polarisation improductive et négative autour de la question de la souveraineté divise la population. C'est d'ailleurs la principale raison pour laquelle j'ai préféré siéger à titre de député indépendant, en 2011, avant de rejoindre François Legault qui s'affairait alors à poser les premiers jalons de ce qui allait devenir la CAQ.

Sortir de cette impasse qui se traduit par un Québec enlisé ne signifie pas non plus qu'il faille se détourner des fondements de notre nation. Ainsi, en novembre 2015, M. Legault et moi avons présenté un nouveau projet nationaliste progressiste et pragmatique. Cette vision reflète ce que j'ai toujours voulu pour le Québec et que nous partageons tous au sein du caucus de la CAQ, notamment un Québec qui se donne les moyens de s'affirmer et de protéger son identité.

Parmi ces moyens, et à titre de porte-parole en matière de réforme des institutions démocratiques, je continue de plaider pour une véritable réforme pour qu'elles soient plus représentatives, transparentes et efficaces. Il en va du lien de confiance si fragile entre la population et leurs élus.

C'est un Québec confiant en ses moyens, ouvert sur le monde et fier de son identité que nous voulons bâtir avec l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

# 1. Fonds dédiés aux infrastructures

La détérioration des infrastructures est un problème majeur au Québec. Plusieurs d'entre elles sont dans un état de délabrement avancé et requièrent des investissements importants. Lors de la campagne électorale fédérale de 2015, le Parti libéral du Canada s'est engagé à faire passer l'investissement fédéral en infrastructures de 65 milliards à 125 milliards de dollars en 10 ans, encore reste-t-il à définir le processus de sélection et d'approbation des projets.

À cet égard, l'ex-ministre libérale des Finances du Québec, Monique Jérôme-Forget, estimait en 2007 que « pour accélérer les investissements et réduire la lourdeur du processus administratif, les sommes pour les infrastructures devraient être versées aux provinces par l'entremise d'un financement en bloc ».

Nul n'est mieux placé que le gouvernement du Québec pour déterminer les besoins prioritaires en matière d'infrastructure. Celui-ci devrait donc être libre de disposer selon ses besoins, des sommes investies par Ottawa sur son territoire.

## Proposition 1

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec soit le maître d'œuvre dans le choix des priorités en matière d'infrastructure, ce qui implique le transfert en bloc des budgets de provenance du Fonds Chantiers Canada plutôt qu'à travers plusieurs ententes administratives.**

(Commission politique)

## 2. Commerce interprovincial

Alors que sont négociés et signés de vastes accords de libres-échanges visant à réduire les obstacles du commerce entre les nations, de nombreuses barrières commerciales continuent d'exister entre les provinces canadiennes. Elles touchent notamment l'investissement, la mobilité de la main-d'œuvre, et la tarification et la réglementation concernant certains produits.

Quelques exemples : le permis d'enregistrement d'un véhicule n'est pas nécessairement valide d'une province à l'autre; la bouteille de vin produite dans une province est vendue à des prix différents dans chacune des autres.

Cette situation nuit aux Québécois comme à tous les Canadiens. Ces barrières font monter les prix à la consommation, découragent les investisseurs et nuisent à la productivité et à la compétitivité. Selon certaines évaluations, le coût des obstacles au commerce entre les provinces s'élèverait à 14 milliards de dollars.

Les entreprises québécoises gagneraient à ce qu'une circulation plus libre des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre au sein même du Canada devienne une priorité. Un véritable libre-échange au sein de l'ensemble canadien est plus que jamais une nécessité pour offrir un meilleur accès aux marchés de nos partenaires économiques : les provinces canadiennes.

### Proposition 2

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec soit le fer-de-lance d'une nouvelle vision du commerce interprovincial canadien en engageant des négociations avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et le gouvernement fédéral afin de mettre en place un véritable libre-échange au sein du Canada.**

(Commission politique)

### 3. Fonds fédéraux dédiés à la recherche et au développement

Le problème du déséquilibre des investissements d'Ottawa en recherche et en développement est reconnu et documenté depuis longtemps. De fait, sur les 122 centres de recherche fédéraux, l'Ontario (la province la plus comparable au Québec en ce qui concerne la population et le niveau de développement économique) en possède 48, alors que le Québec n'en compte que 17. Pour l'année 2013, le gouvernement fédéral investissait en recherche et développement 3,1 milliards de dollars en Ontario et seulement 1,2 milliard de dollars au Québec, soit respectivement 230 \$ et 150 \$ par habitant. Ce déséquilibre se perpétue d'année en année.

Génératrices de milliers d'emplois de qualité, les politiques fédérales de soutien à la recherche scientifique défavorisent systématiquement le Québec. Cette situation doit être corrigée afin de favoriser une économie québécoise plus forte.

#### Proposition 3

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec exige de recevoir sa juste part des fonds fédéraux dédiés à la recherche et au développement.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 4. Infrastructures portuaires

Véritable porte d'entrée vers le cœur industriel de l'Amérique du Nord, le corridor maritime du Saint-Laurent dessert plusieurs grands secteurs essentiels de l'économie québécoise. C'est une voie incontournable pour certaines industries clés qui doivent absolument miser sur le transport maritime pour l'acheminement de leurs produits et marchandises. C'est notamment le cas pour les secteurs pétrolier, agricole, minier, forestier ainsi que pour les alumineries.

Au Québec, on compte 21 ports commerciaux dans lesquels des activités de transport de marchandises ont lieu. Ceux-ci relèvent de compétences différentes : certains sont des administrations portuaires fédérales, d'autres appartiennent à Transports Canada, au gouvernement du Québec, à des municipalités ou sont des propriétés privées.

La route maritime constituée par le Saint-Laurent et les Grands Lacs est sous-développée. La quantité totale de marchandises transportées est en baisse depuis une trentaine d'années.

L'absence d'une stratégie intégrée ainsi que le mauvais état des infrastructures portuaires – notamment celles sous la responsabilité du gouvernement fédéral – sont cités parmi les explications pour cette piètre performance.

Le développement à son plein potentiel du corridor maritime du Saint-Laurent passe par la maîtrise du gouvernement du Québec des grands leviers économiques que sont l'aménagement, le maintien et l'amélioration des infrastructures portuaires le long de notre grand fleuve.

### Proposition 4

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec amorce des négociations pour obtenir le transfert de la propriété et de l'exploitation des ports appartenant à Transports Canada, la rétrocession des quais de pêche et de plaisance (95), les sommes nécessaires pour leur entretien et leur administration, ainsi que les montants requis pour leur mise à niveau.**

(Commission politique, amendée par Montérégie/Montréal/Centre-du-Québec/Mauricie/Québec)

---

---

---

---

---

---

## 5. Commission des valeurs mobilières

Au Canada, la réglementation des marchés de capitaux et d'émissions d'actions est de juridiction provinciale. Mais depuis 2007, le gouvernement fédéral propose de créer une commission pancanadienne des valeurs mobilières, prétendant pouvoir renforcer la stabilité financière du pays et mieux protéger les investisseurs canadiens contre les fraudes.

Interpellée par les provinces, la Cour suprême a statué que ce projet était inconstitutionnel, car il empiétait sur les compétences provinciales. Le jugement encourageait aussi le gouvernement fédéral à adopter une « démarche coopérative » et « volontaire » avec les provinces et les territoires.

Malgré ce revers, le gouvernement fédéral continue de vouloir aller de l'avant avec son projet.

L'Assemblée nationale a adopté unanimement quatre motions s'opposant à cette intrusion dans les compétences du Québec, les 16 octobre 2007, 15 janvier 2009, 27 mai 2010 et 23 septembre 2013. La dernière motion dénonçait, en plus, « l'entêtement du gouvernement fédéral » et les « conséquences importantes sur l'industrie financière québécoise qui compte des dizaines de milliers d'emplois spécialisés ».

### Proposition 5

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec réclame l'abandon définitif du projet d'une Commission canadienne des valeurs mobilières.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 6. Protection des sièges sociaux

On observe une baisse importante du nombre de sièges sociaux au Québec. Durant les dernières années, d'importants fleurons de l'économie québécoise sont passés sous le contrôle d'intérêts étrangers : Alcan, Provigo, le Cirque du Soleil et Rona. Ainsi, le poids du Québec dans le total des sièges sociaux canadiens est passé de 24 % en 2001 à 20 % en 2011.

La présence de sièges sociaux au Québec est pourtant essentielle à notre vitalité économique. Elle assure la présence d'emplois de qualité et le développement des firmes de services comptables, financiers, juridiques et informatiques. Les sièges sociaux contribuent également à l'accroissement du parc immobilier commercial et stimulent les activités hôtelières, la restauration, le divertissement et les activités caritatives. En 2011, plus de 5 milliards de dollars en activité économique découlaient de la présence de sièges sociaux au Québec.

En somme, le maintien des sièges sociaux sur le territoire est d'une importance capitale pour la fierté et la prospérité des Québécoises et des Québécois.

### Proposition 6

**La CAQ propose qu'Investissement Québec ait la mission prioritaire de protéger les entreprises québécoises stratégiques des prises de contrôle étrangères.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 7. Regroupement familial

Les personnes immigrantes appartenant à la catégorie « regroupement familial » représentent 22,5 % de toute l'immigration au Québec. Ces personnes immigreront au Québec grâce à une formule de parrainage par laquelle un proche parent s'engage auprès du gouvernement du Québec à subvenir à leurs besoins essentiels. Les conjoints et partenaires, les enfants à charge, les parents et les grands-parents, les frères et les sœurs, les oncles et tantes, les nièces et neveux font, entre autres, partie de cette catégorie.

Les autres ressortissants étrangers admis au Québec sont, quant à eux, sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie du Québec ou accueillis à titre de réfugiés en conformité avec nos engagements humanitaires. Les travailleurs qualifiés, les entrepreneurs et les investisseurs issus de la catégorie de l'immigration économique regroupaient 66,6 % des immigrants en 2014. Les réfugiés et autres immigrants représentaient, quant à eux, 10,9 % de l'immigration.

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration, conclu en 1991, le gouvernement du Canada établit seul les critères de sélection pour les personnes immigrantes appartenant à la catégorie de la famille. Le rôle du Québec est par conséquent limité à l'application de ces critères aux immigrants à destination de la province.

En disposant des pleins pouvoirs de sélection en ce qui concerne cette catégorie d'immigrants, le Québec serait en mesure de mieux remplir ses devoirs à titre de société d'accueil, et donc susceptible d'offrir un accompagnement garant d'une intégration réussie.

### Proposition 7

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec entame des négociations avec le gouvernement fédéral afin de rapatrier les compétences requises pour déterminer les critères d'accueil applicables aux personnes immigrantes issues de la réunification familiale.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 8. Offre de cours en francisation aux personnes immigrantes

L'immigration est une richesse pour tous. Le Québec doit continuer d'être une société ouverte et accueillir de nouveaux arrivants – c'est un enjeu humanitaire et économique – tout en protégeant ses valeurs, sa culture et sa langue.

Le poids démographique des francophones au Québec est en déclin constant. C'est particulièrement le cas sur l'île de Montréal, où se concentrent 86 % des personnes issues de l'immigration. Or, plus de 200 000 néo-Québécois ne peuvent soutenir une conversation en français. De même, le Québec accueille une proportion croissante d'immigrants qui ne connaissent pas notre langue commune (43 % en 2013, comparativement à 36 % en 2012). Plus de 80 % d'entre eux ne suivent aucun cours de français une fois établis ici.

Force est d'admettre que l'augmentation importante de l'arrivée de personnes issues de l'immigration au cours de la dernière décennie n'a pas été accompagnée de la mise en place de mécanismes appropriés pour assurer leur intégration à la société québécoise francophone. Pire, les budgets alloués à l'intégration linguistique et culturelle des nouveaux Québécois ont été considérablement amputés. Pendant ce temps, les cours de francisation actuellement offerts ne parviennent pas à répondre aux besoins des immigrants. L'offre de cours, présentement confiée à une multitude d'organismes sans but lucratif, est également jugée déficiente.

Cette situation défavorise à la fois les nouveaux arrivants et la société québécoise. Compte tenu de l'apport essentiel de l'immigration pour la vitalité démographique et économique du Québec, la réussite de leur intégration à la société québécoise est déterminante pour leur l'avenir et celui de notre nation.

### Proposition 8

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec mandate le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) de faire de l'enseignement du français aux immigrants adultes une mission prioritaire, de rendre obligatoires des cours de français aux immigrants qui ne disposent pas d'une maîtrise suffisante de notre langue commune et les sensibiliser à notre culture et nos valeurs. Pour ce faire, il propose d'augmenter les ressources du MIDI en conséquence.**

(Commission politique, amendée par Montérégie/Lanaudière/Chaudière-Appalaches)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 9. Application de la loi 101 aux entreprises à charte fédérale

Au Québec, il existe deux régimes distincts pour la langue de travail, qui s'appliquent à différentes catégories d'entreprises et de travailleurs : la Loi sur les langues officielles (LLO), laquelle vise toutes les « institutions fédérales » (c.-à-d. les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada) et la Charte de la langue française du Québec (Charte québécoise), qui s'applique à tous les milieux de travail de compétence provinciale.

Environ 1 760 entreprises constituées en vertu de la loi fédérale employant environ 135 000 employés ne sont pas soumises à la Charte de la langue française du Québec. Il s'agit pour l'essentiel des banques, d'entreprises de télécommunications et d'entreprises de transport aérien, ferroviaire et maritime dont les activités s'étendent au-delà du territoire québécois.

L'application des dispositions de la loi 101 aux entreprises sous autorité fédérale installées au Québec obligerait celles-ci à faire du français la langue de travail.

### Proposition 9

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec légifère afin que la Charte de la langue française s'applique sur son territoire à toutes les entreprises, même celles constituées en vertu de la loi fédérale.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 10. Organismes internationaux et négociation des conventions internationales

La doctrine Gérin-Lajoie, du nom de l'ancien vice-premier ministre du Québec, soutient que les provinces devraient être en mesure de développer des relations internationales dans les champs de compétences qui leur appartiennent constitutionnellement. Il existe quelques précédents de l'application de la doctrine Gérin-Lajoie au Québec : en 2006, un accord a été négocié avec Ottawa afin de permettre une participation du Québec au sein de la délégation canadienne de l'UNESCO. Plus récemment, les provinces canadiennes ont participé aux négociations de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Toutefois, la participation du Québec aux organisations internationales et aux comités de négociation des conventions internationales est limitée et soumise à la volonté du gouvernement fédéral. Pour développer son économie, le Québec doit être présent lors des grands cycles de négociation commerciale de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation mondiale de la santé ou de l'Organisation mondiale du travail.

Plusieurs états fédérés sont d'ores et déjà présents au sein d'organisations internationales, tels que les États fédérés belges et des Länders allemands et autrichiens.

### Proposition 10

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec, en conformité avec la doctrine Gérin-Lajoie, siège aux conseils d'organismes internationaux et participe aux comités de négociation des conventions internationales dont les décisions touchent ses champs de compétence.**

(Commission politique)

# 11. Budget de la culture

La mainmise sur la culture et les communications est une revendication historique du Québec. Elle a notamment été portée dans les années 1970 par le gouvernement Bourassa. En 2008, Jean Charest a réclamé à son tour pour le gouvernement du Québec une pleine autonomie culturelle. Cela supposait la possibilité pour le Québec de se retirer des programmes nationaux de soutien à la culture (Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada et Patrimoine canadien) et d'être pleinement compensé en retour. Cette revendication a été abandonnée par l'actuel gouvernement libéral.

Pourtant, le premier objectif du plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Culture est de « rapatrier les budgets fédéraux en culture, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion ». Cette revendication s'appuie sur notre situation particulière par rapport aux autres provinces, le Québec, de par son identité culturelle distincte, étant un exportateur net de produits culturels.

## Proposition 11

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec rapatrie les budgets fédéraux dédiés au milieu culturel québécois.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 12. Exception culturelle et traités commerciaux

Le concept d'exception culturelle est utilisé en droit international, tout particulièrement dans les divers traités de libre-échange. Il désigne un ensemble de mesures visant à soustraire les biens culturels aux divers accords d'échanges économiques réglementant le commerce international. L'exception culturelle réaffirme la souveraineté des États sur la culture et leur droit à mettre en place des mesures protectionnistes afin de protéger cette dernière. L'exception culturelle fait déjà partie des positions. Bien qu'il fasse consensus au Québec, le principe d'exception culturelle est fortement critiqué par certains pays, notamment les États-Unis. Celui-ci fait pression pour que ce principe ne soit pas inclus dans les traités commerciaux le concernant et il milite activement pour son retrait du droit international. Afin de souligner l'importance vitale de la protection et du développement de la culture au Québec, la CAQ souhaite affirmer son engagement à continuer de promouvoir le principe d'exception culturelle dans les futurs traités commerciaux.

### Proposition 12

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec défende le principe de l'exception culturelle dans les futurs traités commerciaux.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 13. Rapport d'impôt unique

Le Québec est la seule province où les contribuables doivent remplir deux déclarations de revenus, fédérale et provinciale. Cette réalité s'applique également aux entreprises. Les coûts de ce dédoublement sont estimés à environ 300 millions de dollars.

L'autonomie fiscale constitue le fondement même des pouvoirs de l'État québécois et de la capacité du peuple québécois d'être réellement maître chez lui. Il s'agit d'un combat qu'ont mené tous les premiers ministres du Québec depuis Maurice Duplessis.

Il y a déjà eu des précédents : par exemple, en 1991, le premier ministre Robert Bourassa s'était entendu avec le gouvernement fédéral pour que la perception de la taxe sur les produits et services (TPS) relève de Revenu Québec.

### Proposition 13

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec entame des négociations avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place un rapport d'impôt unique administré par le Québec.**

(Commission politique, amendée par Montréal/Centre-du-Québec/Chaudière-Appalaches/Québec)

---

---

---

---

---

---

---

---

# 14. Coopération francophone

Étant un des deux peuples fondateurs, les francophones ont un rôle important à jouer au sein du Canada. Or, leur représentation au sein du pays diminue.

Les francophones (personnes ayant comme langue maternelle le français) représentent 21,7 % de la population canadienne (recensement de 2011- Statistique Canada), comparativement à 24,3 % en 1991.

Force est de constater que le taux de croissance des francophones au Canada est faible (1,6 %), en comparaison avec celui des anglophones (+3,0 %) et des allophones (+18 %). Il s'avère donc essentiel de travailler en collaboration avec tous les francophones du Canada.

Bien qu'il existe déjà une politique en matière de francophonie canadienne, précisant que le Québec « en tant que seul État francophone en Amérique du Nord, doit exercer un leadership rassembleur pour accroître le rayonnement et la vitalité du français. », celle-ci doit, malgré ses bonnes intentions, rendre possible un réel frein au déclin du français au Canada et assurer la pérennité du fait français au Canada.

## Proposition 14

**La CAQ propose que le gouvernement du Québec renforce la coopération avec les communautés francophones hors Québec.**

(Estrie)

---

---

---

---

---

---

---

---

# 15. Pouvoir fédéral de dépenser

Le pouvoir de dépenser du fédéral dans les champs de compétences exclusives aux provinces (comme l'éducation postsecondaire, par exemple), est contesté par le Québec depuis de nombreuses années.

Il faut savoir que ce pouvoir fédéral de dépenser dans des champs de compétences provinciales exclusifs n'est ni explicitement défini dans les textes constitutionnels canadiens ni consensuellement admis par la jurisprudence et la doctrine juridique.

En 1998, à Saskatoon, les provinces s'étaient entendues pour encadrer le pouvoir fédéral de dépenser et permettre à toutes les provinces qui souhaitent se retirer d'un programme qui touchait leurs compétences exclusives d'obtenir un droit de retrait avec pleine compensation financière.

Lors de la dernière campagne fédérale, le NPD proposait que le Québec obtienne un droit de retrait avec pleine compensation financière lorsque le gouvernement fédéral utilise son pouvoir de dépenser dans un champ de compétence exclusivement provinciale.

## Proposition 15

**La CAQ demande que le gouvernement du Canada fournisse une compensation au gouvernement du Québec si ce dernier choisit de ne pas participer à un programme fédéral dans un champ de compétence relevant de la compétence exclusive des provinces.**

(Lanaudière)

---

---

---

---

---

---

---

---

# 16. Pour une politique nationale de l'eau

L'eau est un symbole de l'identité québécoise et une ressource fondamentale pour le développement économique. Le Québec possède environ 3 % des réserves mondiales d'eau douce. Cette richesse constitue une valeur inestimable en raison des changements climatiques.

Le Commissaire au développement durable dans son rapport en 2013 indiquait qu'« il n'y a pas de cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations gouvernementales actuelles en matière de gestion de l'eau » et recommandait au gouvernement d'« élaborer et mettre en œuvre un nouveau cadre de gestion qui précise l'ensemble des orientations actuelles pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière de gestion de l'eau ».

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) n'assure pas une coordination suffisante des interventions relatives à la gestion de l'eau; son budget est environ 0,2 % du budget total du Québec pour l'année 2016-2017. De plus, le gouvernement ne détient pas de portrait global de l'état des infrastructures municipales relatives à l'eau.

La gestion de l'eau est actuellement éparpillée à travers 13 ministères via un Comité interministériel pour la gestion intégrée de l'eau (CIGIE) qui se réunit rarement. Avec tant de bureaucratie, personne n'est réellement responsable.

La gestion de l'eau représente donc un enjeu majeur pour les Québécois, et la CAQ est d'avis qu'il est nécessaire de prendre un virage significatif afin de préserver cette ressource qui constitue notre patrimoine collectif et rendre sa gestion cohérente et efficace sous la gouverne du MDDELCC.

## Proposition 16

**La CAQ propose de faire de la protection de l'eau sa priorité environnementale en mettant sur pied une politique nationale de l'eau dont l'objectif sera de gérer et de coordonner l'ensemble des fonds et des politiques consacrés à l'eau et de rendre accessibles au public les données relatives à sa qualité.**

(Comité environnement)

## 17. Protection de l'eau en utilisant le Fonds vert

L'eau est un symbole de l'identité québécoise et une ressource fondamentale pour le développement économique. La « Loi de l'eau » mentionne « que les ressources en eau font partie du patrimoine de la collectivité et que l'État en est le gardien, au bénéfice des générations actuelles et futures ».

L'actuel Fonds vert représente un levier financier potentiel important pour la protection de l'eau; par contre, les dépenses puisées à même le Fonds vert, de juin 2006 à mars 2015, pour le secteur de l'eau n'ont représenté que 0,2 % des dépenses totales effectuées.

La CAQ pense qu'il y a lieu ici d'utiliser une portion accrue de ce budget pour permettre de mieux gérer l'ensemble des enjeux touchant la gestion de l'eau.

### Proposition 17

**La CAQ propose d'utiliser une portion accrue du Fonds vert pour la protection de l'eau.**

(Comité environnement)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 18. Intégration

La nation québécoise arrive à une étape de son histoire où elle doit redéfinir son identité singulière. Il importe d'apporter une solution crédible aux questionnements qui y sont associés en octroyant un véritable statut législatif à la nécessité d'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise.

Pilier d'une future Constitution québécoise, adoptée lors du Conseil général de 2015, un contrat social pour l'intégration s'avère nécessaire pour assurer la cohésion sociale et le caractère raisonnable des accommodements. Fondé notamment sur la laïcité, sur la primauté de la langue française, sur l'égalité citoyenne, sur le respect des droits et libertés et sur l'appartenance à une nation façonnée par l'histoire, il agira tel un nouveau pacte, adapté aux réalités du Québec. Il pourra alors susciter l'adhésion de tous les citoyens pour créer un véritable projet collectif national.

### Proposition 18

**La CAQ propose d'ajouter à une future Constitution québécoise un contrat social qui insistera sur la responsabilité partagée de la société d'accueil et des nouveaux arrivants dans l'intégration de ceux-ci à la nation québécoise.**

(Commission de la Relève)

---

---

---

---

---

---

---

---

# 19. Francisation

De 1997 à 2010, la part des travailleurs du secteur privé sur l'île de Montréal travaillant généralement ou uniquement en français est passée de 62,5 % à seulement 43,7 %. Pendant ce temps, le gouvernement libéral a amputé près de la moitié des budgets de francisation aux entreprises administrées par la Commission des partenaires du marché du travail. Ces coupures ont entraîné la suppression des cours de français dans une dizaine d'entreprises.

Les budgets en faveur de la francisation en milieu de travail sont puisés à même le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui dispose d'importants surplus.

## Proposition 19

**La CAQ propose que le financement octroyé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre soit accordé en priorité aux projets visant à l'apprentissage du français en entreprise.**

(Commission de la Relève)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 20. Traduction des documents dans les deux langues officielles

Dans le rapport 2015-2016 du Commissariat aux langues officielles, on constate la difficulté pour les francophones du Canada de recevoir des services en français, notamment de la documentation écrite de qualité.

Par exemple, le commissaire aux langues officielles soulève que lors de la tenue des Jeux d'hiver du Canada en 2015, les organisateurs ont « parfois peiné à assurer une traduction adéquate des informations diffusées avant et après les jeux ».

On constate aussi que, bien que l'armée canadienne soit officiellement bilingue, la majorité de la documentation n'est pas adaptée aux minorités francophones. Les francophones hors Québec doivent composer avec des documents d'une qualité médiocre ce qui force ceux-ci à utiliser les documents anglophones généralement mieux rédigés.

On peut trouver des exemples de cette difficulté des francophones minoritaires d'obtenir des documents en français à tous les niveaux de la fonction publique fédérale ou dans les différentes provinces. Pour favoriser la collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces, la CAQ souhaite que le Québec mette plus à profit son expertise en traduction.

### Proposition 20

**La CAQ propose, dans un esprit de collaboration avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et afin de mieux protéger les minorités francophones à l'intérieur du Canada, que le gouvernement du Québec mette plus à profit son expertise en matière de langue française pour mieux adapter la communication et la documentation des différents organismes fédéraux et provinciaux.**

(CAL de Chauveau)

# ÉDUCATION

Mise en contexte de Jean-François Roberge, porte-parole en matière d'éducation, de jeunesse, d'enseignement supérieur et de recherche et science.

Dans la vie d'une personne comme dans l'histoire d'un peuple, il y a des moments charnières. Ainsi, je me souviendrai toujours avec précision de ce moment où, en mars 2011, ma grande fille de 8 ans m'a passé le téléphone en me disant: « il y a un monsieur avec une grosse voix qui veut te parler ». Au bout du fil, François Legault allait me proposer de me joindre à un groupe de réflexion qui dérangeait passablement les tenants du statu quo: la CAQ! Ma vie venait de changer.

À l'époque, cela faisait déjà 13 ans que j'enseignais au primaire et mes diverses implications dans le mouvement étudiant universitaire, aux consultations nationales des États généraux sur l'éducation, à Force Jeunesse et au Conseil supérieur de l'éducation me préparaient déjà assez bien aux débats et aux consultations qui allaient mener à la fondation d'un parti politique important, la CAQ.

Cinq ans plus tard, nous en avons fait du chemin! Voilà pourquoi je suis si fier de voir ce que les militants, les députés et toute l'équipe de la CAQ ont bâti comme plateforme en éducation depuis sa fondation :

- L'abolition du cours d'éthique et culture religieuse au primaire
- L'ajout de services directs aux élèves en difficultés
- Le souci de créer des parcours permettant aux plus doués de s'accomplir pleinement
- La création d'un ordre professionnel des enseignants
- La consolidation de nos institutions d'enseignement supérieur en régions et en milieux urbains
- L'instauration d'un cours d'économie au secondaire
- L'abolition des élections scolaires
- La transformation des commissions scolaires en centre de services et de soutien administratif

Et maintenant, c'est votre tour. C'est à vous, les membres, qu'incombe la palpitante tâche de participer à la sélection des propositions qui viendront enrichir la belle plateforme des propositions de la CAQ en éducation. À vous la parole!

## 1. Prématernelle à 4 ans

Au Québec, 98 % des enfants de 5 ans fréquentent la maternelle, un système gratuit, universel, mais non obligatoire. La CAQ croit que les enfants pourraient bénéficier d'une scolarisation plus rapide en commençant à fréquenter la prématernelle à 4 ans. Les apprentissages pourraient se faire notamment par le jeu.

Il est largement démontré qu'une prise en charge plus rapide des enfants est largement positive sur leur développement scolaire et leur épanouissement personnel. La prématernelle à 4 ans accélère le diagnostic et le soutien aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage, réduit les écarts entre les milieux défavorisés et favorisés, et contribue à la lutte contre le décrochage.

Au Québec, le bilan 2015 du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal remettait l'idée de la prématernelle à 4 ans dans le débat public en prenant fermement position en faveur d'un tel programme.

Dans les pays développés, la scolarisation avant l'âge de 5 ans fait de plus en plus l'unanimité. Elle est presque devenue la norme dans les pays européens, dans plusieurs états américains et en Ontario. Dans les pays européens appartenant à l'OCDE, 83 % des enfants commencent leur éducation avant l'âge de 5 ans.

### Proposition 1

**La CAQ propose de mettre en place et de rendre accessible la prématernelle à 4 ans de façon universelle, mais non obligatoire (au même titre que la maternelle à 5 ans).**

(Commission politique)

## 2. Protection des professionnels de soutien pédagogique

Le taux de décrochage scolaire au Québec est préoccupant. Dans l'ensemble du réseau scolaire public du Québec, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est de 71,7 % après sept ans.

En même temps, le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers est en constante augmentation. Depuis 2002-2003, l'effectif d'élèves ayant reçu un diagnostic EHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) a considérablement augmenté. En 2002-2003, on en comptait 138 251, tandis qu'on en dénombrait 188 931 dix ans plus tard, ce qui constitue une hausse de 37 %.

Malheureusement, les élèves en situation de décrochage ou ayant des besoins particuliers ont de plus en plus de difficultés à obtenir l'aide nécessaire. Selon le journal *Le Devoir*, ce sont 265 postes de professionnels de soutien pédagogique (orthopédagogue, orthophoniste, éducateur spécialisé, psychologue, etc.) qui ont été supprimés dans le réseau scolaire québécois en 2015.

Les enseignants sont protégés par des ratios qui fixent le nombre d'élèves par enseignant et qui sont protégés par les conventions collectives. Ils ne sont donc pas affectés par les coupures budgétaires. Ce n'est pas le cas des professionnels de soutien pédagogique. Les commissions scolaires équilibrent souvent leur budget en coupant dans les services d'aide aux élèves, ce qui affecte leur réussite.

La CAQ reconnaît l'apport inestimable des professionnels de soutien pédagogique dans la réussite des élèves ayant des besoins particuliers ou en situation de décrochage, et souhaite les protéger au même titre que le personnel enseignant.

### Proposition 2

**La CAQ propose de protéger les services aux élèves en créant un ratio minimum de professionnels de soutien pédagogique par tranche de 1000 élèves. Ce ratio devra répondre aux besoins du réseau de l'éducation, pourra être modulé selon les besoins des régions, mais ne pourra être réduit par des coupes budgétaires.**

(Commission politique)

### 3. Participation des parents et des grands-parents

L'école (direction et enseignants) à elle seule ne peut réussir sa mission éducative. Les parents constituent un facteur déterminant dans l'éducation de leurs enfants, car ils ont une influence directe très grande sur leurs enfants.

Ainsi, les relations entre l'école, la famille et la communauté ont un rôle primordial dans l'éducation de tous les enfants. De plus en plus d'études montrent que le soutien et l'engagement des parents auprès de leurs enfants favorisent leur réussite scolaire et la persévérance scolaire. Il s'avère donc essentiel que l'école propose des activités qui encouragent la participation des parents voire des grands-parents afin que ces derniers se sentent valorisés et impliqués au sein de la mission éducative de l'école. Cette implication permettra d'améliorer la communication entre école-parents et enseignants-élèves, et le soutien à l'apprentissage des jeunes à la maison.

#### Proposition 3

**La CAQ favorisera la participation des parents et des grands-parents dans l'encadrement et l'animation des activités parascolaires et extrascolaires en support au personnel enseignant.**

(Centre-du-Québec et CAL de Lotbinière-Frontenac)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 4. Élèves en difficulté et classe régulière

En 1999, le Québec adopte une politique de l'adaptation scolaire prônant l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté dans les classes ordinaires. Toutefois, au fil des ans, plusieurs acteurs du réseau de l'éducation ont toutefois dénoncé le manque de services pour ces élèves, ce qui aurait mené à de «l'intégration sauvage» au détriment des élèves intégrés et d'autres élèves de la classe.

De fait, la proportion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui fréquentent une classe régulière est passée de 61,6 % en 2003 à 69,1 % en 2013. La situation est particulièrement marquée au secondaire où la proportion d'élèves intégrés est passée de 42 % à 57 % en dix ans.

Lorsqu'un élève EHDA est intégré dans une classe ordinaire, des ressources professionnelles, comme des psychologues, des techniciens en éducation spécialisée et des psychoéducateurs doivent venir épauler l'enseignant dans son travail. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, plus de 250 postes de professionnels ont été supprimés et le manque à gagner est de 403 millions dans le réseau de l'éducation primaire et secondaire.

Nous devons mettre en place des mécanismes qui nous permettront de passer de « l'intégration à tout prix » à « l'intégration réussie ».

### Proposition 4

**La CAQ propose de fixer un nombre maximum d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) par classe régulière.**

(Commission politique)

## 5. Analphabétisme

Selon le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), 19 % des Québécois sont analphabètes (niveaux -1 et 1 de littératie) et 34,3 % éprouvent de grandes difficultés de lecture et se situent au niveau 2 de littératie, ce qu'on appelle souvent l'analphabétisme fonctionnel. Ces chiffres placent le Québec bon dernier parmi les pays de l'OCDE.

Contrairement à ce que l'on pense souvent, l'analphabétisme ne touche pas seulement les personnes âgées : 10 % des analphabètes de niveau 1 ont de 16 à 25 ans et 39 % ont de 26 à 46 ans (Statistique Canada, Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes).

Plusieurs spécialistes en éducation constatent que la lecture est une compétence fondamentale à la réussite scolaire, professionnelle et sociale. Avec l'ajout de ressources professionnelles, l'accès à la prématernelle dès 4 ans et la mise en œuvre d'un programme de dépistage et d'intervention précoce proposés par la CAQ, il est permis de croire que nous pourrions juguler l'analphabétisme pour les générations futures.

### Proposition 5

**La CAQ propose que le Québec se donne l'objectif ambitieux suivant : que tous les jeunes sachent lire à la fin du premier cycle du primaire.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 6. Conseillers en orientation

Chaque jeune devrait pouvoir atteindre son plein potentiel. Un des rôles d'un gouvernement est de mettre en place les conditions pour ouvrir de larges horizons pour les jeunes. Il faut offrir de l'espoir et des possibilités d'emplois pour nos élèves. Une façon d'y parvenir est de mieux encadrer les jeunes dans leur parcours pour les aider à choisir une carrière qui leur convient.

Un meilleur encadrement par des services d'orientation professionnelle permettrait de réduire le décrochage scolaire. La CAQ propose donc d'augmenter de manière significative les ressources permettant des interventions plus personnalisées pour chacun des élèves, et ce, à partir de la première année du secondaire, afin d'agir de façon préventive. Des conseillers en orientation accompagneront les élèves et à les informeront sur les formations offertes en précisant les attentes scolaires, les taux de placements et les salaires des métiers et professions.

### Proposition 6

**La CAQ propose d'embaucher davantage de conseillers en orientation afin d'assurer à chaque élève un suivi individuel de la première à la cinquième secondaire.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 7. Observation et expérimentation en milieu de travail

Une des missions de l'école québécoise consiste à qualifier les jeunes pour leur permettre d'intégrer adéquatement le marché du travail. Ils doivent obtenir les outils pour connaître les domaines d'emplois où ils pourraient gagner leur vie.

Si plusieurs initiatives locales et régionales permettent aux élèves de s'orienter dans le marché du travail, elles se révèlent souvent trop théoriques. Ainsi, il peut parfois être difficile, voire impossible, d'avoir un premier contact avec un milieu de travail attrayant et suscitant l'intérêt. Cela peut biaiser les choix de carrière avec un manque d'informations concrètes sur celui-ci.

L'école secondaire doit permettre aux élèves le désirant de bénéficier de programmes d'observation et d'expérimentation, pour mieux connaître dans la pratique les emplois qui pourraient les intéresser et pour ouvrir leurs horizons professionnels.

### Proposition 7

**La CAQ propose de mettre en œuvre des programmes d'observation et d'expérimentation en milieu de travail pour les élèves du secondaire.**

(CAL de Bellechasse)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 8. Cours de programmation

La nouvelle économie s'articule grandement autour des technologies du numérique. Ainsi, dans la vie courante, il devient pratiquement impossible de s'en passer. Au même titre que lire, écrire et compter, l'apprentissage du langage informatique constitue une compétence de plus en plus utile. L'Estonie, la Grande-Bretagne, la France et la Colombie-Britannique ont adapté leurs cursus scolaires pour inclure, souvent dès les premières années du primaire, des notions de programmation. Les résultats se révèlent fort encourageants quant à la performance des élèves qui développent leur logique, leur autonomie et leur créativité.

Afin d'édifier une société fondée sur la connaissance et sur l'innovation, il importe d'outiller les jeunes Québécois en matière d'informatique en leur donnant des notions de programmation.

### Proposition 8

**La CAQ propose de créer un cours de programmation et de l'offrir aux élèves de secondaire IV et V parmi le choix des cours à option.**

(CAL de Richelieu)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 9. École jusqu'à 18 ans

Lorsqu'un jeune abandonne l'école, les risques qu'il n'obtienne aucun diplôme sont très élevés. Les coûts pour l'ensemble de la société sont aussi très élevés. Certains les évaluent à 1,9 milliard par année pour le Québec.

Pourtant, au Québec, un adolescent de 16 ans peut décider de ne plus fréquenter l'école. Il faut être âgé de 18 ans pour acheter un billet de loterie, de l'alcool ou des cigarettes. Pouvons-nous permettre à des jeunes de 16 ou 17 ans de quitter l'école sans aucune forme de qualification ou de reconnaissance officielle?

La CAQ croit que l'école devrait être obligatoire jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou jusqu'à l'âge de 18 ans. L'idée n'est pas d'obliger un jeune à rester sur les bancs de l'école, mais de lui offrir jusqu'à l'âge de 18 ans un encadrement en fonction de ses besoins afin qu'il puisse recevoir les meilleurs conseils possibles pour son avenir et des services adaptés pour venir à bout des difficultés qui l'incitent à vouloir décrocher.

L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont rendu l'école obligatoire jusqu'à 18 ans. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont aussi adopté l'école jusqu'à 18 ans avec des résultats positifs. Aux États-Unis, lors de son discours sur l'état de l'Union en 2012, le président Barack Obama a affirmé qu'il désirait rendre l'éducation obligatoire jusqu'à 18 ans dans l'ensemble des États. Actuellement, c'est le cas dans 21 États. La France réfléchit en ce moment à appliquer cette mesure.

### Proposition 9

**La CAQ propose de rendre l'école obligatoire jusqu'à l'obtention d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire, d'un diplôme d'études professionnelles ou d'un diplôme d'études secondaires (AENS, DEP ou DES) ou jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans des circonstances exceptionnelles, un parent pourrait demander une exemption au Ministère afin de soustraire son enfant à cette obligation.**

(Commission politique, amendée par le CAL de l'Assomption)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 10. Fournitures scolaires et aide aux familles

Chaque année, un parent dépense entre 100 et 200 dollars de fournitures scolaires par enfant du niveau primaire. Ces montants peuvent atteindre entre 300 et 500 dollars pour les élèves du niveau secondaire. Les familles se retrouvent ainsi avec un fardeau financier additionnel qui ampute toujours plus leur marge de manœuvre déjà limitée pour plusieurs. Tant les acteurs du milieu scolaire que les parents s'entendent pour le dire : les factures reliées à l'achat de fournitures scolaires augmentent rapidement, s'ajoutant à la hausse imposée pour certains services offerts dans les écoles, notamment les frais de garde.

### Proposition 10

**La CAQ propose que les écoles procèdent à l'achat des fournitures scolaires jusqu'à la hauteur de 100 \$ par élève. Si la facture par élève est en bas de 100 \$, la différence entre le montant versé par l'État et le montant dépensé par l'école ira aux activités pédagogiques.**

(Commission politique, amendée par le CAL de Chambly et le CAL de Côte-Sud)

---

---

---

---

---

---

---

---

# 11. École internationale

Au primaire et au secondaire, deux des défis les plus importants que le Québec doit relever sont la lutte au décrochage scolaire et l'intégration de tous les élèves, notamment les élèves « doués » ou présentant des facilités d'apprentissage. Plusieurs écoles publiques ont déjà des classes de « douance » ou des classes faisant partie d'un programme international ou programme enrichi. Malheureusement, ces classes ne sont pas encore accessibles à tous les jeunes Québécois.

Il faut aller encore plus loin et offrir cette opportunité à tous les jeunes Québécois qui le désirent. Cela permettra à tous les élèves doués du Québec de se réaliser pleinement. L'opportunité d'être intégré à une classe de « douance » ou une classe faisant partie d'un programme international ne doit pas être conditionnelle aux moyens financiers des parents, et dans la mesure du possible ne doit pas dépendre du lieu de résidence.

## Proposition 11

**La CAQ propose d'instaurer dans le maximum d'écoles où cela est applicable au moins un groupe suivant un programme enrichi ou d'éducation internationale.**

(Commission de la Relève)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 12. Calendrier scolaire

Conçu pour répondre aux besoins du milieu agricole, le calendrier scolaire propose de longues vacances d'été. Depuis le début des années 90, de plus en plus d'écoles, entre autres en Ontario, en Alberta et aux États-Unis, adoptent d'autres types de calendrier plus en phase avec les besoins scolaires des jeunes. Ces calendriers respectent le nombre de jours de classe et de congés fixés par la loi, cependant, les journées de congé sont réparties différemment dans l'année.

Par exemple, dans un calendrier équilibré, le nombre de semaines de congé à l'été peut être réduit à cinq semaines au lieu de huit semaines afin d'étaler dans l'année plus de semaines de congé : une semaine de vacances peut être offerte au mois d'octobre, une autre semaine peut s'ajouter aux vacances d'hiver au mois de mars et une troisième semaine de vacances peut s'insérer au mois de mai.

Des études exposent des bienfaits tant pour les élèves que pour les enseignants à utiliser d'autres calendriers que le calendrier traditionnel. Ils peuvent favoriser chez les élèves la rétention des acquis après les vacances d'été écourtées et améliorer les résultats des élèves provenant de milieux défavorisés. Ils peuvent également stimuler la motivation et la discipline des jeunes. Qui plus est, ils peuvent augmenter chez les enseignants leur motivation, diminuer leur stress et diminuer leur taux d'absentéisme.

### Proposition 12

**La CAQ propose de donner plus de flexibilité aux écoles qui voudront proposer des changements majeurs au calendrier scolaire – tout en respectant le nombre de jours obligatoires – afin de répondre davantage aux besoins scolaires de leurs élèves.**

(Commission politique)

## 13. Bénévolats

En plus de constituer un secteur économique aux retombées positives, l'action bénévole permet aussi à ceux qui la pratiquent de mettre à profit leurs compétences pour des causes collectives leur tenant à cœur. Alors que les élèves du secondaire cherchent souvent des moyens de prendre leur place dans leur communauté, ils sont aussi à l'âge critique où ils doivent apprendre à exercer leur rôle de citoyen.

L'obligation d'effectuer du bénévolat équivalant à un minimum de vingt heures annuellement favoriserait la participation citoyenne des jeunes Québécois en ciblant l'optimisation de celle-ci selon leurs intérêts. Cela reprendrait une obligation déjà en vigueur en Ontario notamment. Les paramètres, par exemple, les lieux d'exercice ou les barèmes d'évaluation, seraient fixés par les écoles avec des balises nationales comme, les conditions de bénévolat, les modalités d'intégration dans le cursus scolaire, etc.

### Proposition 13

**La CAQ propose d'intégrer au cursus scolaire du secondaire, 20 heures de bénévolat par année.**

(Commission de la Relève)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 14. Lutte à la toxicomanie

Des enquêtes révèlent qu'avant la fin de l'école secondaire, 80 % des élèves ont consommé de l'alcool, 49 % ont essayé la marijuana et 29 % ont pris des drogues illicites autres que la marijuana. Ces utilisateurs ne deviennent pas tous dépendants, mais la consommation de drogue et d'alcool reste néanmoins particulièrement néfaste pour les jeunes, car leur cerveau est encore en développement.

### Proposition 14

**La CAQ propose d'intégrer l'importance de la lutte à la toxicomanie au primaire et au secondaire.**

(Outaouais)

---

---

---

---

---

---

---

---

# 15. Éducation sexuelle

Le gouvernement vient de mettre en place un projet pilote visant à offrir des cours d'éducation sexuelle aux jeunes de la maternelle au secondaire. Ces cours seront enseignés à raison de cinq heures par année au primaire et 15 heures par année au secondaire, en 2015-2016 et 2016-2017. Une école qui le désire pourra augmenter ce nombre d'heures.

Si le programme est un succès, un cours obligatoire devrait être offert dans toutes les écoles et à tous les élèves à partir de 2017-2018.

Bien que l'idée d'un programme de cours d'éducation sexuelle ait été généralement bien accueillie par le milieu de l'éducation, le problème de la formation des enseignants qui donneront ce cours a suscité de nombreuses critiques. En effet, les enseignants responsables de donner les cours d'éducation sexuelle ont reçu peu de formation spécifique. Les deux principaux syndicats d'enseignant (FAE et FSE) estiment d'ailleurs que leurs membres ne sont pas suffisamment préparés pour inculquer ces notions aux jeunes.

## Proposition 15

**La CAQ propose que les cours d'éducation sexuelle soient enseignés par des personnes ayant les qualifications professionnelles requises pour le faire.**

(Outaouais)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 16. Récréations

Une récente étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) révèle que de 1981 à 2013, le taux d'obésité des jeunes Québécois est passé de 1,8 % à 9,4 %. De plus, leur poids moyen a augmenté de 3,6 kg et leur tour de taille moyen a augmenté de 2,5 cm. Bien que les causes de l'augmentation du poids des jeunes Québécois soient multiples, le manque d'activité physique est clairement un facteur contributif.

Les récréations sont une occasion pour les jeunes de bouger et ainsi de lutter contre l'obésité. Les récréations contribuent aussi au calme et à la concentration des élèves et par là mènent à leur réussite scolaire. Deux études américaines publiées en 2009 montrent que plus les jeunes profitent d'une longue récréation qui leur permet de bouger, plus leurs résultats scolaires s'améliorent.

Malheureusement, les récréations ne sont pas obligatoires pour les écoles. Certaines n'offrent pas la récréation du matin ou de l'après-midi.

### Proposition 16

**La CAQ propose de rendre obligatoires au primaire la récréation de l'avant-midi et celle de l'après-midi afin de favoriser l'activité physique des enfants et leur épanouissement scolaire. Chacune de ces récréations durera un minimum de 20 minutes.**

(Commission politique, amendée par le CAL de Masson, le CAL de Sanguinet et le CAL de Châteauguay)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 17. Soutien aux fédérations sportives et associations culturelles

La pratique d'activités extrascolaires sportives et culturelles contribue à l'épanouissement des jeunes. Elle développe leur confiance en soi, leurs habiletés et leurs connaissances. La pratique d'une activité extrascolaire est souvent identifiée comme un facteur contribuant à la réussite scolaire et à la lutte au décrochage. Elle favorise aussi l'engagement et l'attachement des jeunes envers leur communauté.

### Proposition 17

**La CAQ propose d'encourager l'offre de service des activités extrascolaires après les heures de classe en bonifiant le soutien financier des fédérations sportives et associations culturelles.**

(CAL de Lévis et CAL de Chutes-de-la-Chaudière)

## 18. Environnement physique des écoles

Les écoles primaires et secondaires du Québec sont dans un état lamentable. Des problèmes de moisissures ont entraîné la fermeture de plusieurs d'entre elles. Des cas de maladies respiratoires ont même été recensés.

Un rapport du Vérificateur général datant de 2012 avait mis à jour les graves lacunes concernant, entre autres, la qualité de l'air dans les écoles primaires. Pourtant, le gouvernement libéral a continué à infliger des coupes sévères dans les budgets d'entretien des écoles.

De plus, il n'existe toujours pas au ministère de l'Éducation une liste exhaustive des écoles vétustes ou qui sont touchées par des problèmes de salubrité.

Un milieu sain est essentiel pour favoriser la réussite scolaire des enfants et leur épanouissement.

### Proposition 18

**La CAQ propose de faire le bilan, par école, des besoins en matière de nettoyage, de réparation et de construction de nouveaux bâtiments scolaires et verra à mettre en œuvre un plan global de rénovation à long terme de l'ensemble des bâtiments scolaires afin que ceux-ci correspondent aux normes architecturales les plus élevées de développement durable et qui favorise un milieu de vie de qualité pour les élèves et le personnel.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## **19. Critères de sélection des étudiants en enseignement**

La question des critères de sélection des étudiants en enseignement fait régulièrement la manchette, notamment en ce qui concerne la maîtrise du français. Cinquante pour cent des étudiants en enseignement échoueraient à un test obligatoire de français à leur premier essai.

La sélection des étudiants en enseignement varie d'une université à l'autre. Des tests de sélection ont même été abandonnés dans plusieurs universités afin de recruter plus d'aspirants enseignants pour répondre à la pénurie des écoles.

La CAQ considère, à l'instar de pays comme la Finlande, que les enseignants doivent être des modèles pour les élèves et que seuls les meilleurs candidats doivent être sélectionnés pour remplir cette fonction.

### **Proposition 19**

**La CAQ propose de relever les critères de sélection des étudiants en enseignement.**

(Saguenay et CAL de Saint-Jérôme)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 20. Insertion professionnelle des enseignants

En 2015, près de 25 % des nouveaux enseignants québécois ont quitté la profession avant d'avoir cinq ans d'expérience. Un nouvel enseignant sur quatre décroche de la profession enseignante, ce qui est fort élevé.

Peu de nouveaux enseignants bénéficient de soutien ou de mentorat pour faciliter leur insertion. Le décrochage des enseignants constitue une problématique lourde de conséquences : des pertes financières et des effets négatifs sur la qualité de l'enseignement, dû au renouvellement constant du personnel enseignant. Il s'avère donc essentiel de proposer rapidement des mesures de soutien et d'accompagnement aux nouveaux enseignants, telles que du mentorat, la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles, afin qu'ils reçoivent toute l'aide nécessaire pour faciliter leur insertion professionnelle.

Par exemple, en Ontario, depuis plusieurs années, les nouveaux enseignants doivent compléter le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE). Ce programme permet aux enseignants débutants de recevoir du soutien et un accompagnement d'un enseignant mentor tout en offrant du perfectionnement professionnel aux nouveaux enseignants.

### Proposition 20

**La CAQ propose de créer un programme d'insertion professionnelle pour tous les enseignants.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 21. Profession enseignante

Pour assurer la réussite scolaire, il est primordial d'avoir des enseignants compétents et motivés. Or, si les enseignants sont au cœur de notre système d'éducation, leur profession est cependant trop souvent dévalorisée. Leur rémunération n'est pas à la hauteur de l'importance que la société attache à leur fonction.

Parmi toutes les provinces canadiennes, les enseignants québécois sont les moins bien rémunérés après 10 ans d'ancienneté (58 643 \$ contre la moyenne canadienne qui est de 71 482 \$). Cette situation s'explique en bonne partie par le salaire d'entrée des enseignants. Au Québec, ce salaire de départ en 2011-2012 était de 40 317 \$. Il s'agit du plus faible salaire de départ au Canada. À l'opposé, l'Alberta est la plus généreuse envers ses enseignants qui entrent dans la profession (58 228 \$). Aussi, la profession peine-t-elle à recruter les meilleurs parmi les postulants universitaires, plus attirés vers des secteurs plus valorisés et qui leur promettent de meilleurs revenus.

En éliminant les premiers échelons de manière à offrir un meilleur salaire de base, la profession serait bien plus attrayante et compétitive, ce qui permettrait d'y attirer les meilleurs étudiants.

### Proposition 21

**La CAQ propose d'augmenter le salaire d'entrée dans la profession et propose de revoir les conditions d'accès à la permanence afin de rendre la profession enseignante plus attrayante et compétitive.**

(Commission politique, amendée par le CAL de Chambly, le CAL de l'Assomption et le CAL de Granby)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 22. Aide financière

Lorsqu'un étudiant fait une demande d'aide financière au gouvernement, le revenu des parents est pris en compte pour décider si ce dernier a droit à de l'aide et pour fixer le montant du prêt ou de la bourse qu'il recevra. Cette situation est problématique parce que plusieurs étudiants se trouvent dans une situation où leurs parents ne contribuent pas réellement à leurs études, mais ils se voient quand même privés d'aide en raison de la prise en considération des revenus de leurs parents.

### Proposition 22

**La Coalition Avenir Québec propose de modifier le programme de Prêts et bourses de l'Aide financière aux études afin que les montants des prêts octroyés aux étudiants ne soient plus décidés en fonction du revenu familial ou des étudiants. Tout étudiant quelque soit son revenu pourra accéder à un prêt.**

(CAL de Granby)

## 23. Stage

Plusieurs formations postsecondaires imposent aux étudiants d'effectuer un ou des stages obligatoires. Cela inclut, par exemple, les étudiants en enseignement qui doivent réussir quatre stages non rémunérés.

Pour remédier à ce problème, il est essentiel que tous les étudiants prenant part à un stage obligatoire soient rémunérés par l'institution ou l'entreprise qui les embauche. Cependant il est possible que plusieurs de ces stages soient effectués dans des organismes communautaires et dans de petites et moyennes entreprises (PME) ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour prendre des stagiaires. Des exceptions devraient alors pouvoir être négociées sur une base individuelle.

### Proposition 23

**La CAQ propose que tout stage effectué dans le cadre d'études supérieures où l'étudiant assume une charge complète soit rémunéré selon des conditions négociées entre l'institution ou l'entreprise et l'établissement d'enseignement.**

(Commission de la Relève)

## 24. CCTT

Les 49 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) du Québec permettent aux entreprises et aux organismes de partout au Québec de former des étudiants dans des domaines de pointe et de développer les régions en transférant diverses technologies entre les organismes de recherche et les entreprises dans des milieux éloignés des grands centres universitaires.

Les CCTT sont des leviers exceptionnels pour l'économie du Québec, notamment les régions. En effet, la création de richesse des CCTT est évaluée à 159 millions de dollars. Néanmoins, ce réseau manque de visibilité pour obtenir des projets et peine à obtenir du financement.

### Proposition 24

**La CAQ propose d'augmenter les subventions qui sont versées aux CCTT afin d'assurer leur visibilité et leur capacité de démarrer des projets.**

(Commission de la Relève)

---

---

---

---

---

---

---

---

## 25. Arrimage université-entreprises recherche et innovation

L'innovation est névralgique au développement des sociétés modernes. Le Québec innove déjà beaucoup, mais il commence à prendre du retard par rapport aux autres nations. Le nombre de brevets d'invention par million d'habitants ou par milliard de dollars de dépenses en recherche et développement, est plus faible au Québec que dans le reste du Canada, et même que dans l'ensemble des pays du G8.

Dans son plus récent Bulletin de la prospérité au Québec 2012, le Conseil du patronat donne au Québec la note C dans ce domaine, comparativement à un A pour l'Ontario et l'Alberta, et à un B pour la Colombie-Britannique. Circonstance aggravante, la proportion de petites et de moyennes entreprises (PME) ayant vendu ou concédé leur licence des brevets est nettement plus élevée au Québec qu'en Ontario et au Canada.

Un des facteurs contribuant à ce retard par rapport aux autres pays développés repose sur le peu d'arrimage entre la recherche et l'innovation universitaire, et les entreprises privées. Par exemple, la collaboration entre les universités et les entreprises est beaucoup moins développée au Québec qu'ailleurs au Canada. Le retard à ce chapitre par rapport aux pays scandinaves, est particulièrement marquant.

Pourtant, le Québec dispose de plusieurs atouts à cet égard. D'abord, la présence d'universités de calibre mondial comme l'Université McGill et l'Université de Montréal. La ville de Montréal compte le plus grand nombre de diplômés universitaires du pays, et même la plus forte concentration d'emplois en haute technologie du Canada.

### Proposition 25

**La CAQ propose d'augmenter le financement de la recherche et de l'innovation au Québec afin de favoriser l'arrimage entre la recherche universitaire et les entreprises innovantes.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## 26. Créneaux d'excellence

Les caractéristiques sociales, économiques et territoriales spécifiques à chaque région sont des forces sur lesquelles nous devons miser davantage afin d'assurer la vitalité des régions et l'occupation durable du territoire. La création de créneaux d'excellence peut être un moyen d'y parvenir.

Selon le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, un créneau d'excellence se définit comme un ensemble d'organisations :

- aux activités connexes et interdépendantes, qui collaborent entre elles et se concurrencent;
- regroupées sur un territoire défini;
- constituant un secteur où la région a su se démarquer grâce à des compétences et à des produits particuliers;
- employant des chercheurs et une main-d'œuvre qualifiée.

Un des volets des créneaux d'excellence consiste à favoriser le développement de réseaux en recherche et innovation entre les chercheurs québécois, canadiens et étrangers.

Un autre volet consiste à soutenir la réalisation de projets de recherche et d'innovation internationaux entre les acteurs des milieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'industrie.

La Coalition Avenir Québec souhaite favoriser le développement de la recherche et l'innovation en région en bonifiant le programme des créneaux d'excellence du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

### Proposition 26

**La CAQ propose de consolider le déploiement du réseau universitaire sur tout le territoire québécois en misant davantage sur le développement des créneaux d'excellence en formation et en recherche.**

(Commission politique)

---

---

---

---

---

---

---

---



CONGRÈS  
NATIONAL 2016  
[lacaq.org](http://lacaq.org)

